

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE
Communauté de communes de la vallée du Garon



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2025 – 07

L'an deux mille vingt-cinq, **le vingt-huit janvier**, à 18h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt et un janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à Vourles, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Christiane CONSTANT

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 25

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 12

Nombre de conseillers communautaires absents : 0

PRESENTS :

MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurencé BEUGRAS, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Mme Josiane CHAPUS, M. Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, MM. Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, M. Alain GARDETTE, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Valérie GRILLON, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Martine MORELLON, Mmes Claire REBOUL, Catherine STARON.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Monia BEN SLAMA donne pouvoir à Mme Laurence BEUGRAS

Mme Agnès BERAL donne pouvoir à Mme Valérie GRILLON

M. Dominique CHARVOLIN donne pouvoir à Mme Martine MORELLON

Mme Marie DECHESNE donne pouvoir à M. Jean-Philippe GILLET

M. Ernest FRANCO donne pouvoir à Mme Pascale MILLOT

Mme Patricia GRANGE donne pouvoir à M. Damien COMBET

Mme Corinne JEANJEAN donne pouvoir à M. Pierre FOUILLAND

M. Grégory NOWAK donne pouvoir à M. Jérôme CROZET

M. Jean-François PERRAUD donne pouvoir à Mme Claire REBOUL

Mme Céline ROTHEA donne pouvoir à Mme Françoise GAUQUELIN

Mme Anne-Claire ROUANET donne pouvoir à Mme Christine MARCILLIERE

M. Roland WILPUTTE donne pouvoir à Mme Christiane CONSTANT

ABSENTS :

Néant

Publiée le 03 février 2025

Objet : Acquisition foncière de la parcelle AV 51 à Brignais – Lieu-dit « Moninsable »

Vu le rapport établi par M. Serge Bérard :

La parcelle AV n°51, d'une contenance de 2952m² se situe dans la zone de Moninsable sur la commune de Brignais.

Cette parcelle se situe dans le cadre stratégique d'intervention de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon. En effet, elle est située au sein de la zone de Moninsable, destinée à accueillir une nouvelle zone d'activités à terme.

La CCVG procède donc à l'acquisition de ces parcelles avec les propriétaires, selon la surface et le montant suivant :

Commune	Parcelle	Adresse	Surface	Prix	Propriétaires	Date accord
Brignais	AV n°51	Lieu-dit « Moninsable »	2 952m ²	40€/m ² 40€ x 2952m ² = 118 080€	F	12/02/24
						05/02/24
						04/02/24
						15/02/24
						14/02/24
						21/02/24
						11/02/24
						03/10/24
TOTAL				118 080 €		

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle listée ci-avant,

AUTORISE Madame La Présidente ou son représentant à signer tous les documents nécessaires aux transactions,

DIT que les crédits sont inscrits au budget

Extrait certifié conforme,
Signé le, 03/02/2025,
GAUQUELIN Françoise



¹ La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)